

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 FÉVRIER 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Risques professionnels –
Document unique –
Demande de subvention
à la CNRACL**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 février 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 21 février 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 février deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur HAÏAT
Madame FAVREAU à Monsieur LAMY
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur PERRAULT

OBJET : RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION À LA CNRACL

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans chaque collectivité, le Code du travail impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé *document unique*.

L'évaluation des risques professionnels consiste à recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents, hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents et proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour mener à bien ce projet, un partenariat peut être réalisé entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le Fonds National de Prévention de la CNRACL afin d'évaluer la charge de travail des services dont le coût pourra être partiellement pris en charge par le fonds.

Afin d'être subventionnée, la Ville doit s'engager dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de ses agents tout en présentant un projet privilégiant le dialogue social et la participation du personnel.

Par la suite, la collectivité devra décliner et mettre en œuvre des plans d'action issus de l'évaluation des risques professionnels et devenir autonome en veillant au transfert des compétences du prestataire retenu dans le cadre de cette démarche vers les services de la Ville.

Ce projet est discuté régulièrement avec les organisations syndicales et l'a été notamment lors de la réunion bimestrielle du 6 septembre 2012. Le Comité d'hygiène et de sécurité du 24 janvier 2013 a émis un avis favorable à la demande de subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour la réalisation et la mise en place du document unique,
- signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour la réalisation et la mise en place du document unique,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines